

**Les « décideurs » de la  
Communauté  
d'Agglomération de Niort  
(79) ont eu raison de retirer  
leur projet d'incinérateur  
d'ordures ménagères.**

Première réflexion: lors du choix initial du mode de traitement des déchets proposé à la population, il n'a été question que d'enfouissement ou d'incinération. La **réduction** n'avait pas été prise en compte.

Elle est pourtant l'alternative la plus logique et la plus économique en matière première et en conséquences sur l'environnement.

Puis, lors de la présentation du projet à Coulon, en janvier 2005, les habitants de la commune ont pu entendre des **affirmations consternantes**:

- de la part de la personne présentée comme « expert officiel », qui fut capable en une phrase de concentrer une contre-vérité et un syllogisme:

« *aux Etats-Unis il n'y a pas d'incinérateurs et pourtant il y a des cancers, donc l'incinération ne donne pas le cancer* ».

Bravo pour cette représentante d'une boîte de communication en toxicologie !

Ou encore: « **Les risques sont négligeables** »; comme si la négligence était de mise à propos de santé publique.

- fatalisme du Président de la CAN: « *l'augmentation des déchets ménagers est inéluctable* », puis croyance chimérique envers les techniques industrielles: « *les machefers, une fois maturés, deviennent inertes et ne présentent plus de risques toxiques* », alors qu'ils sont interdits d'utilisation près des rivières et sur tout le territoire alsacien !

La presse (C.O du 17 12 2004) rapporte que le maire de la commune avait même osé parler de « *Haute Qualité Environnementale* » pour un tel édifice .

Alors que, même dans l'hypothèse de respect des normes, cet incinérateur aurait envoyé dans l'atmosphère, chaque jour, des quantités de dioxines égales à celles suffisantes pour rendre impropres à la consommation des centaines de Milliers de litres de lait ( la dioxine n'étant hélas qu'un exemple des nombreux polluants produits par ce type d'installation).



Suite au refus rapidement affirmé d'une grande partie de la population à laisser polluer l'environnement, les décideurs de la CAN ont alors programmé une réunion d'information à Villiers en plaine .

Mais cette fois, elle fut réservée aux seuls élus (alors qu' il nous avait été dit qu'ils furent déjà pleinement consultés avant la décision du Conseil Communautaire?...)

Il y fut distribué un **document réalisé par la CAN** comportant des éléments dont l'argumentation était souvent plus que litigieuse:

- la justification de l'emploi du terme d' « *Unité de valorisation thermique* », qui est dit comme « *officiel* », alors qu'il n'existe dans la nomenclature des installations classées que celui d'« incinérateur avec récupération d'énergie ». Ce dernier est, reconnaissons-le, plus descriptif de ce qu'est vraiment ce type d'installation polluante et aurait mieux correspondu à une *volonté de transparence*.

N'oublions pas que la récupération d'énergie électrique n'aurait pu échapper au principe de Carnot, avec une perte énergétique bien supérieure à 50%.

Cette énergie qui aurait pu être récupérée serait restée nettement inférieure à celle utilisée pour la fabrication des matières , objets ou emballages apportant le PCI (potentiel calorique inférieur) nécessaire à la combustion.

**Le bilan énergétique global aurait eu du mal à être positif.**

- « *usine compatible avec la zone protégée du Marais Poitevin* »: ce ne fut pas l'avis des organisations écologistes, ni des élus du Parc dont la Présidente Mme Ségolène Royal qui l'a jugée comme une **incohérence**.

- « *12.000 habitants habiteraient dans un rayon de 10 kms autour du site prévu* » ! alors que ce cercle comprend la quasi-totalité de la ville de NIORT ! **Grossière erreur** des concepteurs de ce document émanant de la CAN qui voulait nous faire prendre des rayons pour des diamètres. Nous pouvions décemment avoir de fortes craintes à confier l'édification et/ou la gestion de cette installation à Haute Toxicité, à cette administration qui confond les mesures géométriques les plus simples.

- le cas de Gilly sur Isère y est décrit comme une *catastrophe écologique*, mais c'est oublier que son importance est surtout la conséquence de « **dysfonctionnements décisionnaires** » dont une partie des responsables est actuellement en examen. Qui aurait pu nous garantir, au présent ou dans l'avenir, de la non-survenue de tels dysfonctionnements pour notre communauté?

Il y est écrit que cet incinérateur n'avait pas de traitement de fumées: **autre erreur**, il y en avait (notamment des électro-filtres), c'est leur utilisation et leur efficacité qui sont remises en cause.

- plus loin, il nous est assuré que: « *le fonctionnement serait immédiatement arrêté en cas de problème.* » Or, nous avons pu vérifier que cela est rarement le cas dans les autres sites, comme dernièrement à Gien, où l'arrêt de l'usine n'a été ordonné que plusieurs mois après le constat de taux excessivement élevés de dioxine.

De plus, il faut savoir que les périodes d'arrêt et de redémarrage de ces installations sont particulièrement polluantes lors des refroidissements des températures à la cheminée.

*Nous n'avons cité ici que quelques exemples mais la plupart des 32 points exposés dans ce document étaient également et pour le moins très contestables.*

*Il aurait vraiment été difficile à faire accepter à la population l'installation d'un tel édifice dangereux et d'utilité plus que discutable avec ce type de démonstration*

Lors des différentes interventions orales ou écrites, il nous était mis en avant un taux de tri des ordures ménagères sur le territoire proche de 50% et un tonnage à incinérer de 40.000 tonnes/an.

Nous aurions pu en conclure de façon arithmétique, qu' en raison d'une population sur la CAN de 100.000 personnes, que chaque habitant produisait près de 800 kgs d'ordures/an !

Ce qui mettait notre communauté au sommet des remplisseurs de poubelles au point de vue national !

Soit il y avait des distorsions dans les chiffres qui nous ont été présentés , soit nous étions de grands gaspilleurs.

On pouvait déjà se demander pourquoi les décideurs de la CAN conservaient ce chiffre de 40.000 t à incinérer, au printemps 2005, alors que les déchets résiduels étaient en nette et constante réduction pour atteindre 34.810 t en 2004 ( sans que les mesures mises en place pour les réduire n'aient été pourtant très vigoureuses).

Suite au courrier de 123 médecins du Niortais adressé directement aux élus pour les **informer des risques sanitaires liés à l'incinération**, le Président de la CAN avait choisi de les interpellier auprès du Conseil de l'Ordre plutôt que de considérer leur conseil argumenté. Il leur avait préféré l'avis d'un enseignant universitaire bordelais, qui allait dans le sens de sa détermination.

Cet universitaire, biochimiste de formation, invité par la CAN lors de la réunion publique du 21 février à Noron, y avait montré son mépris pour le monde médical, notamment en refusant aux cancérologues l'aptitude d'appréhender les facteurs de risque du cancer, pour lui: « *ils ne seraient bon qu'à les soigner !* »

Il avait donné l'argument du coût de la filtration des fumées comme critère de son efficacité. Un raisonnement qui n'a pourtant rien de scientifique.

Son « **bruit de fond** » dont l'origine naturelle était appuyée sur la présence de dioxine dans l'organisme de peuplades au mode de vie primitif était tout aussi irrationnel.

Quiconque s'intéresse un peu à l'Ecologie sait pertinemment que, depuis un siècle, nos sociétés industrielles ont engendré des polluants qui se sont, depuis longtemps, disséminés sur toute notre planète.

Le Pr Paul Connet de l'Université de St Laurence de l'Etat de New York, lui-aussi biochimiste, a une position diamétralement opposée à celle de son homologue de Bordeaux.

Il se déplace depuis de nombreuses années pour soutenir les populations confrontées à l'incinération. Il a fait des conférences en France particulièrement édifiantes en 2004, notamment à Gilly sur Isère .

Il est une des personnalités à l'origine du développement de la position du « **Zéro Déchet** », développé sur le site en anglais [www.grrn.org](http://www.grrn.org) mise en place à Halifax, Canberra , Toronto, en Nouvelle Zélande.....

Il fut affligeant que certains élus de la CAN aient cru bon d'ironiser sur cette démarche plutôt que de se renseigner sur les éléments qui la construisent.

Il va pourtant être intéressant de s'en inspirer maintenant, puisque la collectivité semble s'orienter vers une réduction plus volontariste des déchets ultimes.

M.Dany Dietmann, Maire de Manspach en Alsace est venu à Niort et y a fait une conférence dont la qualité pédagogique a su montrer à l'assistance les méfaits et les enjeux de l'incinération. Il a développé dans sa Communauté de Communes de la Porte d'Alsace une alternative qui a déjà réduit, à ce jour, la quantité de déchets résiduels à 100 kg par habitant et par an (soit à moins d'1/3 des quantités initiales). Il expose son expérience concrète dans un livre: « **déchets ménagers, le jardin des impostures** » aux éditions L'Harmattan.

Cette possibilité de réduction drastique des déchets n'avait donc rien d'illusoire.

M. Maurice Sarazin, ingénieur en ensembles industriels, nous avait également éclairé sur le fonctionnement des incinérateurs, dont les contrôles de pollutions qui ne sont effectués qu'une fois à deux/an (pour la dioxine) par un organisme choisi par l'exploitant..., et sur les difficultés de maintien des températures à la cheminée. Il nous avait renseignés sur les montages financiers accompagnant souvent ce type d'ouvrage dont le coût final est très élevé pour la collectivité.

Dans le magazine « Territoires de vie » n°12 de la CAN, le bureau des Maires de la CAN jugeait « *d'ingérence inadmissible* », les réactions de leurs collègues élus de Vendée. Il est vrai que ce département était éloigné d'au moins quelques centaines de mètres....du site qui avait été choisi.

Mais rassurez-vous, les fumées toxiques se seraient arrêtées à la frontière inter-départementale !



Photo de la Nouvelle République relatant l'échange vif, lors de la réunion publique du 21 02 2005, entre A. Mathieu Président de la CAN (à gauche sur la photo) et le maire de Benêt, commune de Vendée .

Les propos du responsable d'un incinérateur des Landes, rapportés dans le Courrier de l'Ouest du 24.04.2005, étaient tout aussi incongrus.

Selon lui: «*un incinérateur polluait moins qu'un barbecue* » !

Il aurait fallu que ce dernier dégage plus de **200 Millions de mètres-cube de fumées/an** pour que les volumes soient comparables! **SACREES GRILLADES !**

Le terme d'*outrance* (employé dans le magazine de la CAN précédemment cité) est mieux appliqué pour décrire cette assertion.

Ce genre de propos nous enlevait nos éventuelles illusions sur la crédibilité des pro-incinération.

Cet incinérateur, situé dans les Landes, avait été un lieu de visite déterminant pour les élus de la CAN.

**S'étaient-ils faits piéger par ce type d'argumentaire?**

**On veut nous imposer une société où règnent surconsommation , gaspillage et pollution.**

**Les « décideurs » qui persistent à vouloir mettre en place ce type d'installation particulièrement polluante et coûteuse appartiennent à cette logique, en contre-sens avec l'Evolution Durable.**

**Ils auront beaucoup de difficultés à poursuivre l'édification de telles usines contre l'avis raisonné d'une grande partie de la population de plus en plus attentive à l'environnement.**

**Maintenant l'heure est au bon sens et à la mise en place de mesures réduisant tant les déchets résiduels que les déchets produits. Bien qu'annoncées par la CAN, elles n'apparaissent pas à un rythme très soutenu....**

**Les citoyens ont été les acteurs, par leur mobilisation, d'une démarche de préservation de l'environnement à l'ouest de Niort et du Marais Poitevin**



**Ils peuvent en être fiers !**

***Ils se remobiliseront si un autre projet délétère devait être mis en place à un autre lieu.***